

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service de la Jeunesse
19669

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Convention-type de subvention de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet édition 2019 relatif à l'organisation de séjours sportifs, éducatifs et culturels pour les collégiens du Département.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la jeunesse, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône lance un appel à projet à destination de structures à but non lucratif en vue d'organiser des séjours sportifs, éducatifs et culturels hors temps scolaire pour les collégiens du Département. Par délibération n°37, la commission permanente réunie le 25 mai 2018 a approuvé le règlement de cet appel à projet.

Ainsi, les projets développés par les associations qui s'inscrivent dans le cadre de cet appel à projet et qui assureront les obligations de service d'intérêt économique général (SIEG) recevront au titre de compensation une ou des subventions.

Pour ce faire, la convention signée entre le Département et les associations constitue un mandat de SIEG tel que défini par la Commission Européenne.

Dans ce cadre, il convient d'approuver le modèle de convention-type annexée au présent rapport.

Ce rapport de principe ne comporte à ce stade aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

